



AVIS AUX MEMBRES

N° 2023– 150

Le 12 décembre 2023

Calendrier des échéances - ERRATUM

La Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la CDCC) informe ses membres compensateurs que pour l'année civile 2024, les échéances hebdomadaires auront lieu les vendredis. La seule exception étant le 29 mars (Vendredi Saint) pour lequel l'échéance hebdomadaire aura lieu le jeudi 28 mars.

Cycle	Dates exceptionnelles
Hebdomadaire	28 mars 2024 (jeudi)

Pour toute question à ce sujet, veuillez communiquer avec la Division des activités d'exploitation de la CDCC ou envoyer un courriel à cdcc-ops@tmx.com.

Anna Linardakis
Directrice, Activités commerciales
CDCC